

FORMATION

Ingénieur Génie Civil par Apprentissage

OBJECTIFS

Proposer aux entreprises d'évoluer sereinement vers l'industrie 4.0 et ainsi faire face aux enjeux de celle-ci avec un élève-apprenti pendant 3 ans.

L'apprenti en lien avec l'entreprise pourra accentuer la formation vers le parcours approprié au besoin de l'entreprise et selon le projet qui lui sera confié.

LES MÉTIERS VISÉS PAR LA FORMATION

- Ingénieur Conduite de Travaux
- Ingénieur Bureau d'Etudes
- Ingénieur Chargé d'Affaires
- Ingénieur Études de Prix
- Ingénieur Travaux
- Ingénieur Conseil

LES COMPÉTENCES ACQUISES AU COURS DE LA FORMATION

2 parcours de formations sont proposés :

Bâtiment Travaux Publics (Chiffrages, Méthodes, et Conduite de Travaux)

- identifier et gérer des affaires
- concevoir et préparer un projet en structure béton ou métal
- manager un centre de responsabilité
- conduire une opération en tout corps d'état (organiser, produire, exécuter, livrer)
- assurer le suivi après achèvement (garanties, responsabilités, interventions ultérieures sur ouvrage)

Bois Construction Mixte

- piloter une affaire (conception à réalisation) en TCE (Tout Corps d'Etat)
- préparer l'ingénieur de demain avec une formation en construction bois mixte et durable
- maîtriser le matériau bois et la mixité avec les autres matériaux (béton, acier, verre...)
- maîtriser les performances thermiques des enveloppes en bois mixte
- étudier, industrialiser et réaliser une construction en atelier et sur chantier

Ces deux parcours proposent une maquette pédagogique qui est à 80% commune, les 20% restants constituant les enseignements spécifiques à chaque parcours.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À toutes les entreprises du secteur du Bâtiment, des Travaux Publics.

Quarante places sont réservées pour des étudiants diplômés de DUT GC (Génie Civil), BTS Bâtiment, BTS TP (Travaux Publics), BTS SCBH (Systèmes Constructifs Bois et Habitat), CPGE ATS (Classe



Préparatoire Grande Ecole – Adaptation Technicien Supérieur), Licence Génie Civil, ainsi qu'à tout étudiant ayant validé les 120 crédits des deux premières années d'une école d'ingénieur génie civil.

QUAND PROPOSER UNE OFFRE POUR CETTE FORMATION ?

Calendrier des événements liés à cette formation :

- Candidatures des étudiants : de février à mi-avril
- Jury & annonces des résultats aux admissibles : début mai

Les entreprises sont invitées à proposer leur offre de février à mai. Les offres seront diffusées aux candidats admissibles début mai, candidats qui pourront ensuite prendre directement contact avec vous.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les trois années de formation sont organisées en six semestres avec environ 1800 heures de formation académique

La période d'alternance formation – entreprise est progressive:

- 5 périodes de 4 à 6 semaines à l'ENISE en 1^e année et 800h en entreprise
- 5 périodes de 3 à 4 semaines à l'ENISE en 2^e année et 1000h en entreprise
- 3 périodes de 4 semaines à l'ENISE en 3^e année et 1200h en entreprise

Un parcours à l'international de 12 semaines est obligatoire, dont 9 semaines minimum de mobilité physique (lors des périodes en entreprise).

Un accompagnement personnalisé de l'alternant a lieu durant toute la formation, avec un double tutorat entreprise – école.

COMBIEN COÛTE LA FORMATION ?

Le contrat d'apprentissage est à destination des jeunes âgés de 16 à 30 ans, souhaitant obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle allant du CAP au Master. Comme dit plus haut, l'élément important à prendre en compte, pour les entreprises, sera la rémunération de l'étudiant apprenti. Celle-ci se calcule en fonction de trois critères : l'âge de l'alternant, l'année d'études qu'il suit, et la convention collective de l'entreprise.

Grille des salaires en contrat d'apprentissage en 2021

Suite à l'augmentation du Smic (+0,99%) au 01 janvier 2021, son montant mensuel brut s'élève à 1554,58 euros et le salaire d'un apprenti s'établit ainsi comme suit en 2021 :

En 1^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
	419,74 €	668,47 €	823,93 €	1 554,58 €
En 2^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
	606,29 €	792,84 €	948,29 €	1 554,58 €
En 3^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
	855,02 €	1 041,57 €	1 212,57 €	1 554,58 €

À savoir :

- si la convention collective de l'entreprise est plus favorable à l'apprenti en termes de rémunération que cette grille, ce sont les dispositions de la convention collective qui s'appliquent.
- L'état propose des aides à l'embauche, notamment suite à la crise sanitaire, et ces aides peuvent s'appliquer aux contrats d'apprentissage. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des sites gouvernementaux officiels pour connaître les conditions et le montant de cette aide à l'embauche d'un apprenti.

[Lien pour déposer une offre](#)